

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le sept décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Louise MOREAU et Madame Laëtitia NYS

ABSENTS : Madame Valérie VÉRON, Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sophie GILLOT

Nombre de conseillers

En exercice.....33

Présents.....25

Votants25

DCM n°217/2022 - T217 - 7.1.6**Tarifs communaux pour l'année 2023**

Rapporteur : Madame GILLOT

Les membres de la commission communale moyens généraux, réunis le 23 novembre dernier, ont proposé :

- une augmentation de tous les tarifs d'environ 7%, avec l'application d'un arrondi au 10^{ème} supérieur pour les montants inférieurs à 10,00 euros et à l'euro supérieur pour les montants supérieurs à 10,00 euros ;
- le maintien pour les locations de salles :
 - de la mise à disposition gratuite de salles aux associations pour leurs assemblées générales et manifestations à but non lucratif ; le choix de la salle devrait être fait en fonction du nombre de personnes attendu ;
 - de la mise à disposition gratuite de salles pour les rassemblements familiaux après sépulture ; le choix de la salle devrait être fait en fonction du nombre de personnes attendu ;
 - de la mise à disposition gratuite, sous réserve des disponibilités, de salles communales au bénéfice des entreprises pour les actions de formation de leur personnel ;
 - du bénéfice d'une gratuité par an aux associations communales pour les manifestations à but lucratif, sauf pour la location de l'espace culturel Paul GUIMARD ; si la manifestation se déroulait sur plusieurs jours ou sur plusieurs week-ends consécutifs, la gratuité serait appliquée seulement pour le premier jour ; pour les jours suivants, l'association bénéficierait d'une réduction de 50% ;
 - d'une plus-value de 50% appliquée pour les locataires ne résidant pas sur la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE ;
 - d'une location à l'heure limitée à trois heures consécutives considérant qu'une demi-journée correspondrait à cinq heures de location et que, au-delà, le tarif de la journée s'appliquerait.

Les membres de la commission communale moyens généraux proposent également que les tarifs des concessions de cimetière fassent l'objet d'un examen en commission communale patrimoine au cours de sa prochaine réunion.

Concernant la location des gradins de la salle des Hêtres, la commission communale moyens généraux n'a pas proposé de tarifs dans l'attente de l'avis du bureau de contrôle suite à la visite ayant eu lieu le 06 décembre 2022.

Les membres de ladite commission ont aussi proposé un tarif unique au mètre cube pour la vente de bois déchiqueté, quelle que soit la quantité achetée.

Madame TERRIEN dit avoir évoqué, lors de la réunion de la commission communale moyens généraux, le maintien du tarif à 1,00 euro pour les gobelets non restitués ou cassés. Elle ajoute qu'elle souhaite qu'il soit également ajouté que l'augmentation de 7% des tarifs pour les locations de salles communales s'applique sous réserve que le matériel de ménage soit mis à disposition des utilisateurs.

Madame PETITRENAUD demande qu'il soit précisé que le tarif pour les associations s'applique bien qu'aux associations vallonnaises.

Monsieur le Maire demande qu'il soit travaillé sur les états de lieux avant et après utilisation d'une salle communale.

En ce qui concerne le tarif de bois déchiqueté, Monsieur le Maire demande s'il serait le même pour tous. Il est répondu que oui. Il s'interroge sur le fait que ce tarif soit compétitif.

Sur proposition des membres de la commission communale moyens généraux réunis le 23 novembre 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les propositions formulées par les membres de la commission communale moyens généraux telles que présentées ci-dessus sauf pour le tarif des gobelets réutilisables non restitués ou cassés ;
- **APPLIQUE**, pour l'année 2023, les tarifs tels que définis dans les tableaux ci-dessous :

LOGEMENTS COMMUNAUX	Tarifs 2023
Logement meublé de la piscine hors charges	300,00 euros
Logement « Urgence » - la semaine charges comprises	56,00 euros

LOCATION DE MATÉRIELS	Tarifs 2023
Tribune mobile soixante places (par jour)	66,00 euros
Grille d'exposition (par jour)	1,10 euro
Barrière métallique (par jour)	1,10 euro
Praticable	6,50 euros
Gobelets réutilisables non restitués ou cassés	1,00 euro
Tribune - grille - praticable - barrière	Gratuité pour les associations communales
Percolateur	Gratuité pour les associations communales avec une caution de 80,00 euros

URBANISME	Tarifs 2023
Location d'un jardin communal au mètre carré	0,20 euro

CONCESSIONS DE CIMETIÈRE	Tarifs 2023
Concession funéraire adulte 15 années (2 m ²)	122,00 euros
Concession funéraire enfant 15 années (1 m ²)	61,00 euros
Concession funéraire adulte 30 années (2 m ²)	235,00 euros
Concession funéraire enfant 30 années (1 m ²)	117,50 euros

Columbarium 15 années	306,00 euros
Columbarium 30 années	510,00 euros
Terrain avec cave-urne fournie 15 années	400,00 euros
Terrain avec cave-urne fournie 30 années	700,00 euros
Plaque cave-urne	A la charge des familles
Plaque cinéraire avec gravure (columbarium et jardin du souvenir)	60,00 euros
Redevance occupation jardin du souvenir	31,00 euros

MARCHÉ, COMMERCES ET COMMERCES AMBULANTS	Tarifs 2023
Commerçant abonné (marché) le mètre linéaire	0,70 euro
Commerçant passager (marché) le mètre linéaire	0,80 euro
Commerce ambulancier occupant le domaine public par place horaire de présence (avec ou sans branchement électrique)	5,50 euros
Implantation terrasse m ² /mois	1,10 euro

PHOTOCOPIES PARTICULIERS (hors dossier à caractère social)	Tarifs 2023
FORMAT A4	
Noir et blanc recto	0,30 euro
Noir et blanc recto/verso	0,40 euro
Couleur recto	0,90 euro
Couleur recto/verso	1,30 euro
FORMAT A3	
Noir et blanc recto	0,40 euro
Noir et blanc recto/verso	0,50 euro
Couleur recto	1,30 euro
Couleur recto/verso	1,80 euro
PHOTOCOPIES ASSOCIATIONS	
Noir et blanc	0,30 euro (gratuité si fourniture papier)
Couleur recto	0,90 euro

BOIS DÉCHIQUETÉ	Tarifs 2023
Le mètre cube	30,00 euros

MINI-GOLF	Tarifs 2023
Enfant jusqu'à seize ans	2,20 euros
Adulte	4,30 euros
Enfant en accueil de loisirs	1,10 euro
Personne hébergée en foyer spécialisé	2,20 euros
Perte balle	2,20 euros
Club endommagé	33,00 euros

SWIN-GOLF	Tarifs 2023
Mise à disposition club (chèque caution par club)	81,00 euros
Balle l'unité	2,20 euros
Balles par 4	5,40 euros

SALLE POLYVALENTE DE BONNOEUVRE	Tarifs 2023	
	Commune	Hors commune
GRANDE SALLE SANS CUISINE		
Location à l'heure	23,00 euros	34,50 euros
Location à la demi-journée	98,00 euros	147,00 euros
Location à la journée/soirée	178,00 euros	267,00 euros
Location pour la (les) journée(s) suivante(s)	89,00 euros	133,50 euros
GRANDE SALLE AVEC CUISINE		
Location à l'heure	44,00 euros	66,00 euros
Location à la demi-journée	176,00 euros	264,00 euros
Location à la journée	280,00 euros	420,00 euros
Location pour la (les) journée(s) suivante(s)	140,00 euros	210,00 euros
PETITE SALLE AVEC CUISINE		
Location à l'heure	23,00 euros	34,50 euros
Location à la demi-journée	82,00 euros	123,00 euros
Location à la journée	102,00 euros	153,00 euros
Location pour la (les) journée(s) suivante(s)	51,00 euros	76,50 euros
LOCATION VAISSELLE		
Assiettes, tasses, verres et couverts (pour 50 personnes)		15,00 euros

MAISON COMMUNE DES LOISIRS DE FREIGNÉ	Tarifs 2023	
	Commune	Hors commune
GRANDE SALLE SANS CUISINE		
Location à l'heure	23,00 euros	34,50 euros
Location à la demi-journée	127,00 euros	190,50 euros
Location à la journée/soirée	232,00 euros	348,00 euros
Location pour la (les) journée(s) suivante(s)	116,00 euros	174,00 euros
GRANDE SALLE AVEC CUISINE		
Location à la demi-journée	181,00 euros	271,50 euros
Location à la journée/soirée	285,00 euros	427,50 euros
Location pour la (les) journée(s) suivante(s)	142,50 euros	213,75 euros
EXTENSION SANS CUISINE		
Location à l'heure	23,00 euros	34,50 euros
Location à la demi-journée	32,00 euros	48,00 euros
Location à la journée/soirée	56,00 euros	84,00 euros
Location pour la (les) journée(s) suivante(s)	28,00 euros	42,00 euros
LOCATION RÉFRIGÉRATEUR/CONGÉLATEUR		
Location première journée/soirée		23,00 euros
Location à partir de la deuxième journée/soirée		11,50 euros
LOCATION VAISSELLE		
Ensemble complet par personne (deux assiettes, deux verres, une tasse et les couverts)		1,10 euro
Ensemble couverts par personne sans les assiettes		0,60 euro
Plats, saladiers, brocs, carafons et corbeilles à pain	Mise à disposition gratuite si location de vaisselle	
VAISSELLE CASSÉE OU MANQUANTE		
Assiette plate		3,70 euros
Assiette à dessert		3,30 euros
Tasse à café		2,70 euros
Verre 19 centilitres		2,70 euros
Verre 14,5 centilitres		1,70 euro

Flûte	2,70 euros
Fourchette	3,10 euros
Cuillère à soupe	3,10 euros
Cuillère à café	2,20 euros
Couteau	3,70 euros
Légumier 24 centimètres	12,00 euros
Légumier EMP 31	5,80 euros
Légumier LYS 12	2,00 euros
Plat ovale 45	9,90 euros
Plat ovale 41	7,90 euros
Broc	3,40 euros
Carafon	2,20 euros
Corbeille à pain	6,70 euros

GYMNASE DE FREIGNÉ	Tarifs 2023	
	Commune	Hors commune
Location à la journée/soirée	129,00 euros	193,50 euros

SALLE ANNEXE DE LA MAIRIE DE FREIGNÉ	Tarifs 2023	
	Commune	Hors commune
Location à l'heure	23,00 euros	34,50 euros

SALLES DE MAUMUSSON	Tarifs 2023	
	Commune	Hors commune
SALLE SAINT-JOSEPH		
Location à l'heure	23,00 euros	34,50 euros
Location à la demi-journée	89,00 euros	133,50 euros
Location à la journée/soirée	161,00 euros	241,50 euros
Location pour la (les) journée(s) suivante(s)	80,50 euros	120,75 euros
SALLE DU LAVOIR		
Location à l'heure	23,00 euros	34,50 euros
Location à la demi-journée	53,00 euros	79,50 euros
Location à la journée/soirée	97,00 euros	145,50 euros
Location pour la (les) journée(s) suivante(s)	48,50 euros	72,75 euros
SALLE DES HÊTRES (uniquement aux associations)		
Location à la journée/soirée		172,00 euros
Location pour la (les) journée(s) suivante(s)		86,00 euros
ABRI DU PLAN D'EAU		
Location avec électricité	24,00 euros	36,00 euros
Location sans électricité		Gratuité
Location aux associations (avec ou sans électricité)		Gratuité

ESPACE CULTUREL PAUL GUIMARD	Tarifs 2023
Forfait du lundi au jeudi hors jours fériés et veilles de jours fériés	- 25%
BAR - 110 m² - vin d'honneur	
Commune - association communale	93,00 euros
Hors commune	132,00 euros

1/4 DE SALLE ET BAR	
Commune	273,00 euros
Hors commune	361,00 euros
Association communale une location par an	142,00 euros
1/4 DE SALLE, BAR ET CUISINE	
Commune	388,00 euros
Hors commune	502,00 euros
Association communale une location par an	198,00 euros
1/2 SALLE ET BAR	
Commune	349,00 euros
Hors commune	454,00 euros
Association communale une location par an	182,00 euros
1/2 SALLE, BAR ET CUISINE	
Commune	497,00 euros
Hors commune	645,00 euros
Association communale une location par an	255,00 euros
3/4 SALLE ET BAR	
Commune	424,00 euros
Hors commune	547,00 euros
Association communale une location par an	221,00 euros
3/4 SALLE, BAR ET CUISINE	
Commune	609,00 euros
Hors commune	787,00 euros
Association communale une location par an	312,00 euros
GRANDE SALLE ET BAR	
Commune	519,00 euros
Hors commune	655,00 euros
Association communale une location par an	271,00 euros
GRANDE SALLE, BAR ET CUISINE	
Commune	740,00 euros
Hors commune	928,00 euros
Association communale une location par an	379,00 euros
CUISINE SEULE (uniquement pour un professionnel)	219,00 euros
PRESTATIONS DIVERSES	
Chambre froide	24,00 euros
Location de verres (les 100)	24,00 euros
Réservation veille de location pour installation de 14 heures à 20 heures	88,00 euros
Intervention pour reconfiguration cloisons mobiles	39,00 euros
Installation du mobilier (forfait)	148,00 euros
Prestation nettoyage de la salle - l'heure	44,00 euros
PRESTATIONS TECHNIQUES	
Montage son et lumière - l'heure	44,00 euros
Montage son et lumière - l'heure (associations)	33,00 euros
Présence du régisseur technique - l'heure	44,00 euros
Présence du régisseur technique - l'heure (associations)	33,00 euros
TARIF SPÉCIAL RÉVEILLON SAINT-SYLVESTRE	
Organisateur professionnel de la commune	874,00 euros
Organisateur professionnel hors commune	1 638,00 euros

PÉNALITÉS	
Verres cassés (<i>tarif à l'unité</i>)	1,10 euro
Pénalités pour nettoyage insuffisant	399,00 euros
Pénalités dépassement horaires	99,00 euros
Pénalités perte badge	33,00 euros
FORFAIT UTILISATION GRADINS	
Commune et hors commune	328,00 euros
Associations communales	161,00 euros
Location jour supplémentaire ou soirée supplémentaire (même configuration)	Moins 50% sur le prix du 2 ^{ème} jour de location

SALLES DE SAINT-SULPICE-DES-LANDES	Tarifs 2023	
	Commune	Hors commune
SALLE DES PERMANENCES		
Location à l'heure	12,00 euros	18,00 euros
SALLE DES FÊTES		
Location à l'heure	23,00 euros	34,50 euros
Location à la demi-journée	77,00 euros	115,50 euros
Location à la journée/soirée	140,00 euros	210,00 euros
Location pour la (les) journée(s) suivante(s)	70,00 euros	105,00 euros
SALLE DE SPECTACLES SAINT-CLÉMENT		
Location à la journée/soirée	171,00 euros	256,50 euros
Location pour la (les) journée(s) suivante(s)	85,50 euros	128,25 euros
ANNEXE SALLE DE SPECTACLES SAINT-CLÉMENT		
Location à l'heure	23,00 euros	34,50 euros
Location à la demi-journée	52,00 euros	78,00 euros
Location à la journée/soirée	94,00 euros	141,00 euros
Location pour la (les) journée(s) suivante(s)	47,00 euros	70,50 euros

SALLES DE VRITZ	Tarifs 2023	
	Commune	Hors commune
SALLE MARIE BRÉMONT (sans soirée dansante et limite horaire fixée à 23 heures)		
Location à l'heure	23,00 euros	34,50 euros
Location à la demi-journée	78,00 euros	117,00 euros
Location à la journée/soirée	142,00 euros	213,00 euros
Location pour la (les) journée(s) suivante(s)	71,00 euros	106,50 euros
SALLE DE L'ESCALE		
Location à l'heure	23,00 euros	34,50 euros
Location à la demi-journée	52,00 euros	78,00 euros
Location à la journée/soirée	94,00 euros	141,00 euros
Location pour la (les) journée(s) suivante(s)	47,00 euros	70,50 euros
ESPACE DES ARDOISIÈRES		
SALLE SANS CUISINE		
Location à l'heure	23,00 euros	34,50 euros
Location à la demi-journée	184,00 euros	276,00 euros
Location à la journée/soirée	333,00 euros	499,50 euros
Location pour la (les) journée(s) suivante(s)	166,50 euros	249,75 euros
SALLE AVEC CUISINE		
Location à la demi-journée	239,00 euros	358,50 euros
Location à la journée/soirée	388,00 euros	582,00 euros
Location pour la (les) journée(s) suivante(s)	194,00 euros	291,00 euros

PERTE DE CLÉS	Tarifs 2023
Clés « sécurisées »	161,00 euros
Clé « ordinaires »	54,00 euros

- **MAINTIENT** une gratuité par an pour les associations communales pour les manifestations à but lucratif, sauf pour la location de l'espace culturel Paul GUIMARD ; si la manifestation se déroule sur plusieurs jours ou sur plusieurs week-ends consécutifs, la gratuité sera appliquée seulement pour le premier jour ; pour les jours suivants, l'association bénéficiera d'une réduction de 50% ;
- **MET À DISPOSITION** gratuitement des associations vallonnaises des salles pour leurs assemblées générales et manifestations à but non lucratif ; le choix de la salle devra être fait en fonction du nombre de personnes attendu ;
- **DÉFINIT** que la location à l'heure sera limitée à trois heures consécutives, qu'une demi-journée correspondra à cinq heures de location et que, au-delà, le tarif de la journée s'appliquera ;
- **MET À DISPOSITION** gratuitement des salles pour les rassemblements familiaux après sépulture ; le choix de la salle devra être fait en fonction du nombre de personnes attendu ;
- **MET À DISPOSITION** gratuitement, sous réserve des disponibilités, des salles communales au bénéfice des entreprises implantées sur la commune pour les actions de formation de leur personnel.

Délibération publiée le 22 décembre 2022

Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU

La secrétaire de séance,
Sophie GILLOT



Envoyé en préfecture le 21/12/2022
Reçu en préfecture le 21/12/2022
ID : 044-200078079-20221213-DCM217_2022-DE